

GUIDE DU CANDIDAT INDIVIDUEL – Modalités des épreuves

(CNED – salariés – ex-apprentis – ex-scolaires – ex-formation continue)

Modalités des épreuves

Baccalauréat professionnel : MAINTENANCE DES VEHICULES – options A – B - C session 2017

I. Calendrier des épreuves :

-Les **épreuves écrites** se dérouleront à compter de mi-juin 2017.

-Les dates des **épreuves pratiques et/ou orales** vous seront indiquées sur la convocation, laquelle vous parviendra courant du mois d'avril 2017.

II. Centres d'examen – convocation :

Les coordonnées des centres d'examen vous seront indiquées sur la convocation.

Vous devez vous munir de cette convocation et d'une pièce d'identité en cours de validité avec photographie pour pouvoir accéder aux salles d'examen et vous présenter 30 minutes avant le début de chaque épreuve.

III. Epreuves et dossiers professionnels :

Vous trouverez ci-après des précisions relatives à la forme et au contenu des différentes épreuves.

Dossiers professionnels :

- **Epreuve E3 unité U31 : évaluation de la formation en milieu professionnel.**

Pour l'**épreuve E3 unité U31**, vous devrez transmettre **impérativement** un dossier en **deux exemplaires** au centre d'examen désigné pour l'épreuve avant le **vendredi 19 mai 2017, 17h00**.

IV. Référentiel du diplôme :

Toutes les précisions relatives à la forme et au contenu des épreuves sont disponibles sur le référentiel du diplôme.

Consultation sur :

www.ac-toulouse.fr

rubrique **examens et concours**

examens de l'enseignement professionnel – **baccalauréat professionnel**

rubrique « **en savoir plus** » - accès aux référentiels

et dans paragraphe calendrier des épreuves et instructions aux candidats individuels

« instructions à destination des candidats individuels

ATTENTION : Nouvelle réglementation pour la session 2017 concernant

Epreuve E3 – sous épreuve E3 D unités U34

Epreuve E3 – sous épreuve E3 E unités U35

Toutes les précisions sur le BO n°30 du 23 juillet 2015

Lien d'accès :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91311)

**Direction des
Examens et Concours**

DEC4

Affaire suivie par

Chantal Ramon

Téléphone

05 36 25 76 79

courriel

chantal.ramon@ac-

toulouse.fr

Adresse postale

Rectorat de Toulouse

Direction des examens

et concours 4

CS 87703

31077 Toulouse cedex4

Adresse géographique

Rectorat de Toulouse

75 rue Saint Roch

31400 Toulouse

Règlement d'examen – candidats individuels
baccalauréat professionnel Maintenance des véhicules – options A B C

EPREUVES	Unités	Coef	Mode	Durée
<u>E.1. Epreuve scientifique et technique</u>		5		
➤ sous-épreuve E1-A : analyse d'un système technique	U11	2	écrit	3 h
➤ sous-épreuve E1-B : mathématiques	U12	1,5	écrit	1 h
➤ sous-épreuve E1-C : sciences physiques et chimiques	U13	1,5	pratique et écrit	1 h
<u>E.2. Epreuve technologique - Etude de cas - Expertise technique</u>	U2	3	écrit	3 h
<u>E.3. Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</u>		10		
➤ sous-épreuve E3-A : évaluation de la formation en milieu professionnel	U31	2	oral	45 min
➤ sous-épreuve E3-B: intervenir sur véhicules	U32	3	pratique	6 h
➤ sous-épreuve E3-C: intervention sur système de haute technicité	U33	3	pratique	6 h
➤ sous-épreuve E3-D: économie-gestion	U34	1	écrit	2 h
➤ sous-épreuve E3-E: prévention-santé-environnement	U35	1	écrit	2 h
<u>E.4. Epreuve de langue vivante</u>	U4	2	oral	20 min
<u>E.5. Epreuve de français - histoire-géographie & enseignement moral et civique</u>		5		
➤ sous-épreuve E5-A: français	U51	2,5	écrit	2 h 30
➤ sous-épreuve E5-B : histoire, géographie et enseignement moral et civique	U52	2,5	écrit	2 h
<u>E.6 : Arts appliqués et cultures artistiques</u>	U6	1	écrit	1 h 30
<u>E.7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</u>	U7	1	pratique	
<u>Epreuve facultative de langue vivante ou langue des signes française</u>	UF1		oral	20 min

Définition des épreuves

Epreuve E1 –sous épreuve E1-A - unité U11 – ANALYSE D'UN SYSTEME TECHNIQUE

Epreuve écrite : 3h

A partir d'un dossier comportant les documents techniques (représentations graphiques du système ou partie du système) et les données techniques (constructeurs) nécessaires à l'étude, dans le cadre de l'exploitation du dossier, l'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat a :

- Mener, d'un point de vue de maintenance, une analyse fonctionnelle et structurale du système ou partie du système technique embarqué sur un véhicule
- Produire les schémas et/ou croquis nécessaires à la compréhension du fonctionnement du système ou partie du système,
- Vérifier une solution technique au regard des relations entrées/sorties et des conditions de résistance.

Le système étudié est en relation avec le champ professionnel de la maintenance des véhicules.

Le support est commun à l'ensemble des options de ce diplôme.

L'évaluation prend en compte :

- L'exactitude de l'analyse conduite,
- La qualité des documents produits,
- L'exploitation correcte des lois et principes de la mécanique,
- L'exactitude des résultats

Epreuve E1 –sous épreuve E1-B - unité U12 – MATHEMATIQUES

Cette sous-épreuve, d'une **durée d'une heure**, est notée sur 20 points.

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme.

Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat.

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités mentionnées dans le programme de terminale professionnelle. L'un des exercices comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des Tic (logiciels ou calculatrices).

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'exercice qui comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des Tic est noté sur 10 points. Il permet d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser les capacités et connaissances du programme pour traiter un problème dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices. Il permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution des questions nécessitant l'utilisation des Tic se fait en présence de l'examineur.

Epreuve E1 –sous épreuve E1-C - unité U13 –SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Cette sous-épreuve, d'une **durée d'une heure**, est notée sur 20 points. Elle repose sur un sujet qui doit permettre d'évaluer des compétences différentes dans plusieurs champs de la physique et de la chimie. Il est à dominante expérimentale et se compose d'activités expérimentales et d'exercices associés (certaines expériences peuvent être assistées par ordinateur).

Le sujet, conçu en référence explicite aux compétences du programme, consacre 15 points sur 20 à l'évaluation des capacités expérimentales du candidat, observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues, leur interprétation et leur exploitation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. Une grille de compétences permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations.

Des exercices ou questions complémentaires, relatifs au contexte de l'expérimentation qui structure le sujet et notés sur 5 points, mettent en œuvre une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour répondre aux problèmes posés.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Epreuve E2 - unité U2 –EPREUVE TECHNOLOGIQUE – ETUDE DE CAS – EXPERTISE TECHNIQUE

Epreuve écrite : 3h

Cette épreuve doit permettre au candidat de mobiliser ses connaissances technologiques dans des situations de résolutions de problèmes de maintenance automobile (aptitudes au diagnostic et à l'intervention). Pour chacune des options, les compétences et les savoirs à développer sont identifiés dans les contenus des savoirs associés.

Les supports de cette épreuve sont spécifiques à chacune des options.

Sur un système de la maintenance automobile, à partir d'un dysfonctionnement identifié, l'épreuve a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à exploiter un dossier technique (plans, schémas, dossiers techniques, documents constructeurs ...) en vue de :

- analyser le système proposé et identifier les fonctions techniques qui participent à la réalisation de la fonction globale,
- décrire le mode de fonctionnement à partir de dessins, de schémas, de graphe d'évolution temporelle,
- conduire un diagnostic (maîtrise des outils de diagnostic)
- proposer une intervention.

Cette épreuve permet de vérifier que le candidat a acquis les compétences relatives aux technologies du champ de :

- la mécanique,
- l'électrotechnique, l'électronique, l'automatisme,
- l'organisation de la maintenance.

Le sujet comporte nécessairement des questions relatives à chacun de ces trois domaines.

Pour cette évaluation, il y a lieu de se placer dans le cadre de la résolution de problèmes de maintenance (diagnostic et intervention) et de la compréhension du fonctionnement.

Une approche système, d'un point de vue maintenance, sera effectuée afin de situer, dans leur contexte, les composants à étudier.

L'évaluation s'appuie sur :

- l'identification rigoureuse : des fonctions techniques, des mécanismes, des composants et des constituants qui réalisent les différentes fonctions.
- l'exactitude de la description du fonctionnement.
- l'exactitude de l'organigramme de recherche de panne.
- l'exactitude de la procédure d'intervention.

Epreuve E3 – sous-épreuve E3-A- unité U31- EVALUATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Evaluation orale durée : 45 minutes

Il s'agit d'un entretien avec le jury du rapport rédigé par le candidat au cours de sa formation en entreprise ou de son activité professionnelle.

Le jury chargé de l'évaluation est composé d'un professeur technologique et professionnel.

Epreuve E3 – sous-épreuve E3-B - unité U32- INTERVENIR SUR VEHICULES

Epreuve pratique : 6h

Il s'agit de vérifier les compétences du candidat à réaliser le traitement complet d'une intervention sur un véhicule réel où le diagnostic n'a pas été réalisé.

Pour cette sous-épreuve, il faut privilégier des interventions mécaniques ou électromécaniques.

A partir d'un véhicule et des informations fournies par le client, le candidat doit :

- réaliser le diagnostic
- établir l'ordre de réparation,
- réaliser l'intervention,
- effectuer des mesures et des essais,
- rédiger un compte-rendu détaillé sur l'ensemble des activités de la sous-épreuve.

Conditions de réalisation

A partir :

- d'un véhicule réel,
- des documents constructeurs ou autres,
- des moyens de contrôle conventionnels et des notices d'appareillage de contrôle,
- les procédures qualité en application dans le centre,
- les équipements d'atelier.

Le candidat doit :

- en phase de diagnostic:

- ▶ rédiger l'ordre de réparation à partir des informations du client,
- ▶ rédiger un compte rendu détaillé mettant en évidence la démarche suivie, en particulier les hypothèses émises, le choix des matériels, les tests réalisés, la validation des hypothèses émises.

- en phase de réalisation d'intervention :

- ▶ consigner dans un rapport toutes les anomalies constatées sur le véhicule ou le bateau, à l'occasion de l'intervention. Il dispose du manuel de réparation du constructeur.

- en phase de contrôle qualité :

- ▶ rédiger un compte rendu des essais et contrôles qui doit certifier la qualité de l'intervention.
- ▶ maîtriser l'utilisation des moyens informatiques.
- ▶ enfin lors d'un entretien, il conduira une analyse verbale du travail réalisé.

Outre les indicateurs d'évaluation des diverses compétences, l'évaluation prend en compte :

- la cohérence des hypothèses formulées,
- la pertinence du choix des tests, des appareillages de mesures ou de contrôle,
- la rapidité de réalisation du diagnostic,
- le respect du processus d'intervention consigné dans le manuel de réparation,
- la pertinence des contenus des documents élaborés,
- le respect de la démarche qualité,
- la sécurité de l'intervention.

Epreuve E3 – sous-épreuve E3-C- unité U33- INTERVENTION SUR SYSTEME DE HAUTE TECHNICITE

Epreuve pratique : 6h

Il s'agit d'évaluer les compétences du candidat à réaliser le traitement complet d'une intervention sur un véhicule réel présentant un dysfonctionnement.

Pour cette sous-épreuve, il faut privilégier des interventions de diagnostic et de maintenance sur des organes et systèmes de haute technicité

Conditions de réalisation

A partir de :

- un véhicule réel comportant des systèmes de haute technicité avec des asservissements (électriques, électroniques, hydrauliques, informatiques,...)
- des documents constructeurs ou autres,
- des moyens de contrôle adaptés et des notices d'appareillage de contrôle,
- les procédures qualité en application dans le centre,
- les équipements d'atelier.

Le candidat doit réaliser le traitement global d'une intervention en respectant une démarche qualité :

- formuler des hypothèses et réaliser le diagnostic,
- justifier, sous forme de compte-rendu, la proposition d'intervention réalisée.
- remettre en conformité le véhicule

Outre les indicateurs d'évaluation des diverses compétences, l'évaluation prend en compte :

- l'aptitude du candidat à intervenir sur un système de "haute technicité"
- la cohérence des hypothèses formulées,
- la pertinence du choix des tests, des appareillages de mesures ou de contrôle,
- la rapidité de réalisation du diagnostic,
- le respect du processus d'intervention consigné dans le manuel de réparation,
- la pertinence des contenus des documents élaborés,
- le respect de la démarche qualité,
- la sécurité de l'intervention.

Epreuve E3 – sous-épreuve E3-D- unité U34 - ECONOMIE-GESTION

Durée : 2 heures - Coefficient : 1

Finalité et objectifs de la sous-épreuve

La certification vise à évaluer la maîtrise des connaissances et compétences définies dans le programme d'**économie-gestion** (arrêté du 10/02/2009).

1. Évaluation par épreuve ponctuelle : Épreuve écrite

Le sujet comprend deux parties.

À partir d'un dossier documentaire, le candidat :

- dans une première partie, répond à une série de questions abordant les axes du programme ;
- dans une seconde partie, traite une question d'économie et de gestion au choix parmi trois propositions, en se référant à la spécialité du baccalauréat professionnel présenté.

Le candidat est évalué sur sa capacité à mobiliser ses connaissances, à exploiter et analyser des documents, à rédiger ses réponses de manière structurée et à établir le lien entre les domaines de l'économie et gestion et ceux de la spécialité professionnelle.

Epreuve E3 – sous-épreuve E3-E- unité U35 – PREVENTION – SANTE - ENVIRONNEMENT

Epreuve écrite de 2 heures.

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème ;
- analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer et justifier les mesures de prévention adaptées ;
- proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence.

Epreuve E4 – unité U4 – EPREUVE DE LANGUE VIVANTE

UF1 - EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE

Epreuve orale : 20 min

Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.

Durée : 15 minutes, précédées d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve ; partie une et partie deux : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ; partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement et à interagir en langue étrangère ainsi qu'à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

➤ **Partie 1**

La première partie de l'épreuve prend appui sur un document inconnu remis au candidat par le professeur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, simple question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse, etc.

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, le professeur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document n'a pas pour finalité de donner lieu à un commentaire formel de la part du candidat mais de permettre à ce dernier de prendre la parole librement.

➤ Partie 2

La deuxième partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. À la suite de la présentation du candidat, le professeur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximale de cinq minutes. Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

➤ Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par le professeur. Ce document peut relever de genres différents (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Il peut comporter des éléments iconographiques (textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.). Le professeur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette phase, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. Le professeur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, le professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

Epreuve E5 – sous-épreuve E5-A- unité U51 – FRANCAIS

Epreuve écrite : 2h30

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3).

Première partie : compétences de lecture (10 points)

1) question portant sur le corpus : « présentation du corpus »

Le candidat rédige quelques lignes (de 3 à 6 environ) pour présenter les relations que les documents proposés dans le corpus entretiennent entre eux.

2) question(s) portant sur un ou des documents du corpus : « analyse et interprétation »

Le candidat analyse un ou deux effets d'écriture (inscrits dans le libellé de la ou des deux questions) et en propose une interprétation.

Deuxième partie : compétences d'écriture (10 points)

Dans le libellé du sujet une question est posée en lien avec le corpus proposé en première partie. Le candidat répond à cette question en une quarantaine de lignes et de façon argumentée.

Epreuve E5 – sous-épreuve E5-B - unité U52 –HISTOIRE-GEOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Epreuve écrite : 2h00

L'épreuve comporte 3 parties :

Première partie (9 points) : elle porte sur les sujets d'étude, soit d'histoire soit de géographie. Elle propose deux sujets au choix. Chaque sujet est composé d'une ou plusieurs questions et peut comporter un sujet documentaire.

Deuxième partie (4 points) : elle porte sur le programme de l'enseignement moral et civique. Elle est composée d'une question et peut comporter un support documentaire.

Troisième partie (7 points) : elle porte sur la discipline qui n'est pas l'objet de la première partie. Elle consiste en une analyse de document(s) portant sur les situations d'un des sujets d'étude.

Epreuve E6 – unité U6 - EPREUVE D'ARTS APPLIQUES ET CULTURES ARTISTIQUES

Epreuve écrite : 1 heure 30

Le sujet pose une question simple à partir d'un ensemble documentaire limité (3 formats A4 maximum). Les documents relèvent des champs 1 : « appréhender son espace de vie », 2 : « construire son identité culturelle » et 3 : « élargir sa culture artistique » ; ils intègrent la dimension histoire des arts.

Critères d'évaluation :

Le candidat choisit l'un des champs et doit montrer qu'il est capable :

- de situer une œuvre ou une production dans son contexte de création ;
- de porter un regard critique sur les références proposées ;
- de les commenter graphiquement et par écrit ;
- de proposer, sous forme graphique et écrite, une réponse argumentée à la question posée.

Epreuve E7 – unité U7- EPREUVE D'EDUCATION PHYSIQUE

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009

L'annexe 2 de l'arrêté du 15 juillet 2009 susvisé est rédigée ainsi qu'il suit :

« Liste des couples d'activités

La liste nationale des couples d'activités de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive pour les candidats qui sont évalués dans cette discipline en épreuve ponctuelle terminale aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles, est la suivante :

- gymnastique au sol et tennis de table ;
- demi-fond 3x500 et badminton ;
- demi-fond 3x500 et tennis de table ;
- gymnastique au sol et badminton ;
- badminton et sauvetage. » (arrêté du 4 novembre 2013 – JO du 19 novembre 2013).

Les deux épreuves doivent être réalisées au cours d'une seule journée, sauf exception, pour un même candidat. La date est fixée par le Recteur. Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points. Le total des points obtenus pour le couple d'épreuves est divisé par deux pour obtenir une note individuelle sur 20.

ECT - EPREUVE DE CONTROLE

Epreuve orale : 2 X 15 min (temps de préparation : 15 min)

Le candidat n'a aucun document à apporter pour passer l'une ou l'autre des parties de l'épreuve.

Cette épreuve concerne uniquement les candidats qui, à l'issue des délibérations du jury du premier groupe, auront la décision « *passé l'épreuve de contrôle* ».

Cette épreuve orale consiste en deux interrogations d'une durée de 15 minutes chacune menées successivement :

- par un enseignant de mathématiques – sciences physiques ou de la spécialité concernée (connaissances et compétences scientifiques et techniques évaluées dans l'épreuve E1) ;
- par un enseignant de français – histoire-géographie (connaissances et capacités évaluées dans l'épreuve E5).

En français, le libellé du sujet invite le candidat à présenter une lecture d'œuvre intégrale ou un groupement de textes choisis parmi ceux étudiés pendant l'année de terminale. Les candidats n'ayant pas suivi la formation de terminale, en particulier ceux se présentant à l'examen au titre de l'expérience professionnelle, présentent une œuvre littéraire ou cinématographique qui les a particulièrement intéressés.

Le libellé est ainsi rédigé : « *Après avoir présenté une œuvre/un groupement de textes le plus précisément possible (titre(s) d'œuvre(s), auteur(s), époque(s) de publication, propos de l'œuvre/des textes), vous expliquerez ce qui vous a intéressé dans cette étude dont vous présenterez les principales lignes de force* ».

Le candidat s'exprime d'abord de façon autonome (exposé). L'examineur engage ensuite un dialogue avec le candidat, soit en poursuivant sur le même sujet, soit en élargissant le champ de la réflexion à l'ensemble du programme de l'année de terminale.

En histoire-géographie, le sujet porte sur le programme de terminale d'histoire ou de géographie. Le sujet peut consister en un commentaire simple d'un document fourni par l'examineur (texte court, image, graphique, carte thématique, etc.) qui porte sur un des sujets d'étude du programme. En l'absence de document, le sujet consiste en une question assez large portant sur un des sujets d'étude du programme. Le candidat présente un exposé, suivi d'un échange avec l'examineur qui peut, le cas échéant, élargir le questionnement à d'autres parties du programme.

L'épreuve est notée sur 20, chaque partie étant notée sur 10.